

Je définis mes unités de production :

Volailles standard :

Une même bande dans un seul bâtiment

Avant de définir mes unités de production, j'ai bien pris connaissance de la fiche 1B définissant le principe de l'unité de production et de la fiche 1C définissant la notion de Bande Unique

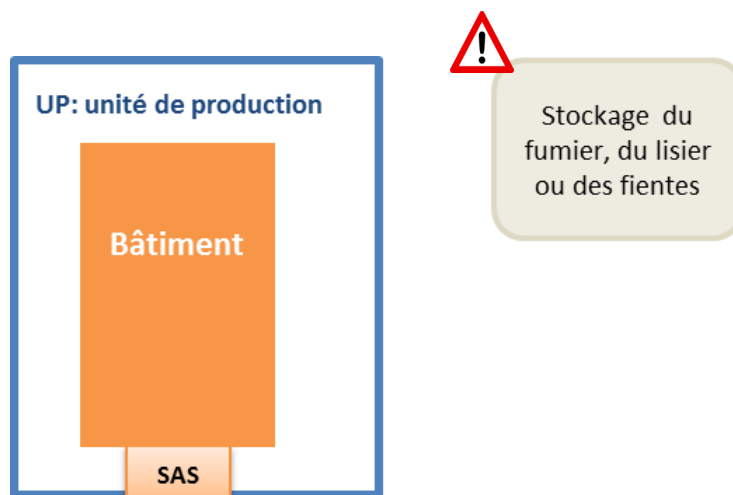
J'éleve des volailles standard. Un sas sanitaire est positionné à l'entrée de mon bâtiment.

Je définis une unité de production :

⇒ « un bâtiment de volailles standard »

Dans mon unité de production :

- ⇒ Je rentre UNE SEULE bande de volailles dans mon bâtiment. En aucun cas je ne complète ma bande avec des animaux pré-démarrés.
- ⇒ À la fin de chaque bande, je réalise un nettoyage et une désinfection de mon bâtiment dès la sortie des animaux (voir les fiches relatives au plan de nettoyage et désinfection 6B1 et 6B2)
- ⇒ Le VIDE SANITAIRE après le nettoyage et désinfection doit permettre un assèchement complet du bâtiment.
- ⇒ Si je rentre une même bande dans plusieurs bâtiments, je me réfère à la fiche n° 3K



A noter :

- ⇒ Une même exploitation agricole peut comprendre plusieurs unités de production. Si le matériel utilisé est commun à plusieurs unités, il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'unité.
- ⇒ Une bonne gestion des fumiers, lisiers, ou fientes est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants, n'oubliez pas de lire la fiche 7A « gestion du lisier », 7B « Gestion des fumiers », ou 7C « Gestion des fientes »